



Magny-Sur-Tille

CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 29 septembre 2017

Présents : N. Bourny – JP Schmitt – A. Lukec - F. Sais - A. Dynak – S. Bernardot - JM Bourgeon - M. Grandgeorges – A. Henriot – C. Lécuret - M. Richard - M. Veille
–

Absents excusés : J-M Roybier (pouvoir à JP Schmitt) - G. Masuyer (pouvoir à JM Bourgeon)

Président de séance : N. Bourny

Secrétaire: JP. Schmitt

Séance ouverte à 20 h 10
.....

Compte rendu du conseil municipal 30 juin 2017 : adopté à l'unanimité

Compte rendu des délégations du conseil municipal au Maire : (article L2122-22 CGCT),

- Droit de préemption : sans objet
- Remboursement assurances : sans objet

1- DIJON Métropole :

- **Adoption des statuts de Dijon Métropole** :

Dans sa séance du 29 juin 2017, le conseil métropolitain a adopté les statuts de Dijon Métropole. Ces statuts présentés en annexe doivent être soumis aux communes membres afin de recueillir leur accord dans les conditions de majorité requises, à savoir 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou la moitié des conseils municipaux représentant 2/3 de la population.

Après délibération, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- **Le projet métropolitain** : Un document de 45 pages a été présenté lors de la journée communautaire du 9 septembre à laquelle étaient conviés tous les conseillers municipaux des 24 communes. Pour Magny, plusieurs élus étaient présents avec Madame Coussanes, secrétaire de mairie. Le projet contient un état des lieux des forces et faiblesses de Dijon Métropole, les nouvelles orientations stratégiques et le plan d'actions 2018 – 2021 en 12 volets et 80 fiches.

Le maire met en avant plusieurs points intéressants, plus particulièrement la commune comme le pacte de gouvernance renouvelé et fédérateur, les services aux communes, une métropole écologique, une métropole sociale et solidaire, Dijon métropole au cœur des alliances territoriales...

- **PLUi HD** : Un point est fait sur la réunion PADD du secteur EST du 18 septembre dernier et les remarques faites au nom de la commune. Le maire rappelle que toutes les informations sont disponibles sur le site du PLUi HD notamment son avancement.

2- Projet Maraichage bio :

Le maire fait le point du projet Maraichage Bio, s'agissant notamment d'avancées favorables dans les démarches administratives entreprises auprès de Dijon Métropole et la réunion de travail avec le Notaire et les candidats au projet (bail long terme).

3- Travaux :

Point des investissements communaux :

- La médiathèque est en cours de construction conformément au planning : fondations et murs, réseaux
- L'étude complémentaire pour la réfection de la RD109 est réalisée – lancement en cours du MAPA pour la réalisation des travaux – Aide FSI en attente de décision.
- Parvis de l'église : Aide du CD21 accordée 5000 € - FSI sous réserve et qui nécessitera peut être un aménagement différent
- Réception des travaux réalisés par la SNEL correspondant à la fin des opérations aidées de réparation d'inondation : chemin blanc rue du château, aire de la benne à verre, bicouche entrée des jardins.

Subventions :

– Un dossier de demande de la classification de la future médiathèque en niveau 2 a été déposé car nécessaire pour l'éventuelle obtention d'une aide du CD21 à hauteur de 75 000 euros au lieu de 21 000 euros. Ce niveau 2 implique de respecter plusieurs exigences : horaires d'ouverture, budget spécifique, projets d'animation correspondant peu ou prou au fonctionnement actuel. En revanche, un personnel à temps partiel est requis, ce qui nécessite réflexion, ce d'autant plus que l'Etat a annoncé l'arrêt de certains contrats aidés. Au niveau du Conseil Départemental de la Côte d'O une aide au recrutement peut être demandée.

Concomitamment, il convient de réaliser le dossier des aménagements et équipements intérieurs, au niveau du Conseil Départemental de la Côte d'O une aide au recrutement peut être demandée et de tenir compte des aides possibles.

4- Gestion du patrimoine naturel :

- Etang de la Garenne – gestion des activités :

Le conseil est informé du rapport ci annexé de la rencontre Municipalité – Ecomagny – LPO – Capren – Association des modélistes talantais du 02 septembre et de ses conclusions.

Il est demandé au conseil de les approuver : convention d'utilisation de l'étang du pâtis par l'association AMT, aménagement de berges facilitant l'accès aux adhérents AMT, élimination des herbes, préservation de l'étang de la garenne et de sa biodiversité (inscription dans le futur PLUi HD comme Zone Naturelle et élément de Patrimoine Naturel Remarquable d'intérêt communautaire).

Un groupe d'échange et de réflexion composé de : M Grandgeorges, M Richard, Jean Philippe Schmitt, Nicolas Bourny et animé par Jean Marc Bourgeon est chargé de faire des propositions de projets de mise en valeur de l'Espace des pâtis en collaboration avec Eco magny.

- Protection de l'arboretum :

Le conseil est informé du courrier du CAPREN, Comité des Associations et des Personnes pour la Protection Régionale de l'Environnement, rappelant l'importance de l'arboretum et les lois protégeant cet espace naturel. Il est proposé au conseil d'inscrire l'ensemble de la parcelle de l'arboretum en Zone Naturelle et élément de Patrimoine Naturel Remarquable d'intérêt communautaire dans le PLUi HD. Aussi, afin de préserver cette parcelle, il convient de prendre des mesures conservatoires, si besoin celles préconisées par la CAPREN. Aussi le maire effectuera les formalités nécessaires dans le cadre des pouvoirs de police et gestion des baux.

Après délibération, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Arbre de la liberté à la salle des fêtes :

Le conseil est informé du projet de panneau pour le tilleul de la liberté planté lors de l'inauguration de la salle des fêtes avec devis ONF. Le Conseil est d'accord pour le projet mais estime le prix trop important. Aussi, il doit être réfléchi à une solution moins couteuse.

- Platane de l'église :

L'arbre présente un danger car il est creux à l'intérieur. Il doit donc être réfléchi à un abattage après avis d'un expert en la matière et services techniques de Dijon Métropole.

- Arbres empiétant sur le domaine public ou dans les propriétés privées :

Il est proposé de recourir aux services de Dijon Métropole pour faire un recensement et diagnostic et ensuite un plan d'informations et interventions.

5- Service Périscolaire :

Tarifs repas cantine + adulte :

Malgré l'augmentation du prix du repas selon avenant du fournisseur API, il n'est prévu aucun changement de tarifs en septembre 2017 pour la cantine scolaire, excepté le prix du repas qui est acheté seul par un tiers et qui passe à 4 € 80 à compter du 1^{er} septembre 2017.

Les tarifs seront réétudiés en décembre 2017 pour application au 1^{er} janvier 2018. A ce jour, les tarifs cantine et garderie sont les suivants :

TARIFS Selon revenus*

		Cat 1	Cat 2	Cat 3
<u>Matin</u>				
Forfait	7h30 – 9 h00	1,91 €	2,27 €	2.56 €
Forfait réduit	8h15 – 9 h00	1,09 €	1,30 €	1,64 €
<u>Midi</u>				
Forfait repas	12h00 – 13h45	5,33	5,70	6.03
Garderie mercredi	11h50 12h35	1.09	1.30	1.64
<u>Soir</u>				
Forfait	16h30 – 18h30	2,42	2,76	3,13
Forfait réduit	16h30– 17h30	1,34	1,56	1,85

Le maire demande en outre que soit étudié un nouveau marché pour 2018 comprenant une part plus importante de produits Bio à l'instar de ce qui peut être mis en place dans d'autres communes de Dijon Métropole.

Après délibération, cette résolution est adoptée à l'unanimité

-renouvellement contrat enfance jeunesse :

Pour le centre d'accueil de loisirs des mercredis, il doit être renouvelé la convention avec la CAF pour 2018 -2020 dans des conditions similaires.

Après délibération, cette résolution est adoptée à l'unanimité

5- Cérémonies du 4^{ème} trimestre :

- **Le Jour de la Nuit** : samedi 14 octobre- la commune participe à cette manifestation nationale depuis sa création.
- **Petit déjeuner Trisomie 21** : 19 novembre 2017
- **Cérémonie du 11 novembre** : Monument aux morts 10 h 30 avec la participation de l'Harmonie la Genlissienne.
- **Paniers, goûter des anciens** : mercredi 13 ou 20 décembre à 15 h 00 à confirmer
- **Vœux** : samedi 6 janvier à confirmer

7-Affaires diverses

- **gestion du personnel :**

L'arrêt brutal au 11 aout 2017 des contrats aidés CAE aura des incidences conséquentes sur le budget 2017 et encore plus sur les années 2018 et suivantes. Deux renouvellements étaient initialement impactés : celui de l'aide ATSEM et cantine et celui de l'entretien des locaux. Des courriers ont donc été adressés à la Préfecture au cours de l'été, et un accord a été obtenu pour le maintien d'une année d'un contrat aidé (aide-ATSEM et cantine). Dans tous les cas, de nouvelles solutions doivent être trouvées.

- **Vergers privés**

Suite à des cueillettes sauvages dans un jardin loué à des Magnytillois, le conseil accepte la pose d'un panneau « jardin privé » sur la parcelle concernée. Le Maire soumet l'idée d'un règlement pour les jardins et qui sera travaillé par la commission de travail des Pâtis.

- **Environnement - école :**

Afin de sensibiliser les enfants au respect de l'environnement, il est proposé de réfléchir en groupe de travail sur un programme d'actions en collaboration avec des associations engagées et les écoles (tri de déchets, respect de la nature...).

- **Halte ferroviaire :**

Dans le cadre de faciliter les mobilités au sein de Dijon Métropole et les transports collectifs, il est proposé au conseil municipal d'adopter une motion pour le maintien de la halte ferroviaire à Neuilly-les-Dijon menacée d'une fermeture par le Conseil Régional.

Après délibération, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Séance levée à 22h35

Prochain conseil municipal le 10 novembre 2017 à 20h00

